

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le 20 septembre 2022 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 14 septembre, s'est réuni salle du Conseil en Mairie de Vatan sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe METIVIER.

Présents : METIVIER Philippe, FOURRE Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, SURTEL Marie-Laure, TARTIERE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, SEGBO Brigitte, RIOULT Thierry.

Délégation : CANOREL Stéphanie à METIVIER Philippe, MALASSINET Alain à CHABENAT Jean-Michel, MANDEL Aurélien à MAILLET Cécile, HUIDO Etienne à RIOULT Thierry.

Assistaient également à la réunion : GARDETTE Olivier, Directeur Général des Services, CHAMPIGNY Stéphanie, Rédacteur Territorial.

A été nommée secrétaire de séance au vu de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Valérie CHAUVEAU.

Délibération n°2022.09.10 : Avis concernant la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune de Fontenay.

Vu l'arrêté préfectoral n°36-2022-07-29-00007 du 29 juillet 2022 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Eoliennes des Cerises pour l'exploitation d'un parc éolien « Eoliennes des Cerises » sur la commune de Fontenay ;

Vu l'article R 181-38 du Code de l'Environnement stipulant qu'il appartient à chaque Conseil Municipal concerné par le rayon d'affichage des 6 kilomètres de donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique ;

Considérant que les conseillers municipaux ont reçu en annexe de la convocation une note de synthèse présentant ledit projet éolien ;

Considérant qu'ils peuvent consulter, jusqu'au 14 octobre 2022, les différents éléments du dossier en Mairie de Fontenay ou sur le site de la Préfecture ;

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'émettre un avis sur la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien « Les Cerises » sur la commune de Fontenay,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,
PAR 3 VOIX CONTRE ET 16 VOIX POUR,**

- **Donne un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien « Les Cerises » sur la commune de Fontenay**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Philippe MEHLIER



Le secrétaire de séance,
Valérie CHAUVEAU

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.